Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 23 mai 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de la dernière CAPD, comme nous l'avions annoncé par courrier le 28 mars dernier, le SE-Unsa a vivement exprimé son opposition à votre volonté d'octroyer 300 points de bonification à certains enseignants nommés à titre provisoire. L'ensemble des organisations syndicales représentées ici ont unanimement voté un vœu vous demandant de revenir sur ce choix. Vous avez malheureusement décidé de passer outre (en faisant apparaitre à tort les enseignants concernés sur la liste des personnels touchés par une mesure de carte scolaire) et nous vous avions alors mis en garde contre l'iniquité de traitement entre les personnels induite. Nous voici donc aujourd'hui devant le fait accompli : dans le projet de mouvement que vous nous présentez, certains enseignants ayant répondu à un appel à candidature en juin dernier, ayant été reçus en entretien pour être affectés sur ce qui s'apparentait encore alors à un poste à profil seront maintenus sur leur poste l'an prochain grâce à une bonification de 300 points, tandis que d'autres, non… Le SE-Unsa vous présentera ces situations lors de la commission.

Le parallèle entre ce que nous considérons comme un abus de pouvoir de votre part et les craintes qui pèsent sur les agents publics en matière de gestion de leur carrière est ici évident. C'est l'une des raisons qui ont motivé nombre d'entre eux à manifester hier pour défendre l'application de règles collectives dont cette commission peut contrôler le respect. Le projet gouvernemental, en privilégiant l'individualisation des carrières tout en retirant aux CAP une grande partie de leurs prérogatives, ouvre la voie à l'opacité et donc à un risque majeur d'iniquité de traitement entre les personnels.

878 professeurs des écoles ont sollicité une nouvelle affectation à la rentrée prochaine. 436 obtiendraient un poste à titre définitif, soit un taux de satisfaction supérieur à 50%. L'introduction des postes de TRS à cette phase explique en grande partie ce progrès.
Une évolution positive est également à noter concernant les postes nécessitant le CAFIPEMF. Toutefois, on remarque que les 7 postes de Conseillers pédagogiques vacants ne concernent que l'EPS. Cela laisse entendre que la problématique que nous avions soulevée l'an passé quant à l'attractivité de cette fonction demeure.

Terminons sur ce sujet par le nombre de postes restés vacants en ASH à l'issue de cette première phase : 87. Interpellés par celui-ci, nous avons recherché ce qu'il en était les années précédentes : 41 en 2016 et 74 en 2017. La situation s'aggrave donc dangereusement. 87, ce sont autant d'enseignants non formés qui devront assumer la fonction d'enseignants spécialisés et seront donc mis en difficulté. Ce sont autant de classes ou de dispositifs au sein desquels des élèves à besoins éducatifs particuliers ne pourront être pris en charge par les enseignants spécialisés que l'Etat leur promet pourtant. Certes, du point de vue statistique, la situation pourrait sembler s'améliorer. Le Ministre, lorsqu'il est interrogé à l'Assemblée Nationale sur les difficultés de prise en charge des élèves à besoins particuliers, répond (comme il le fait sur la carte scolaire en général) sous le seul prisme du nombre croissant de dispositifs ULIS. C'est nier une réalité de terrain toute autre et les défaillances de l'institution. De plus en plus d'enseignants nous font part des difficultés qu'ils rencontrent avec des élèves qui nécessitent autre chose que la mise en place d'une pédagogie différenciée. L'inertie des pôles ressources (souvent due à un manque de personnel en RASED), le faible nombre d'ULIS collège par rapport aux ULIS école, l'inclusion au sein de groupes classes supérieurs à 25 élèves, le non-renouvellement des AESH sous contrat aidé sont autant de facteurs qui montrent aujourd'hui que la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, et à fortiori des élèves handicapés, ne repose que sur la bonne volonté des enseignants. Or, trop souvent, ces derniers ne parviennent plus, faute de moyens et d'aide concrète, à trouver de solutions pertinentes et correspondantes aux besoins de ces élèves. Trop souvent, c'est le climat de la classe qui en pâtit au détriment des conditions d'apprentissage de tous. Sachez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que les enseignants le vivent très mal. Ils sont, face à ces élèves et à leurs parents, les représentants de cette institution défaillante qui n'assume pas ses difficultés et préfère les nier à grand renfort de publicité.

Mais tout cela est en passe de changer ! Maître Blanquer va nous apprendre à enseigner la lecture, l'écriture, et les mathématiques. Il l'a encore affirmé dans la presse ce dimanche, « Il n'y a pas de raison que ce qui fonctionnait en 1960 ou même en 1905 ne fonctionne plus aujourd'hui ». Il serait intéressant que Maître Blanquer se replonge dans les archives de son ministère et notamment sur les taux de réussite au Baccalauréat, au BEPC, ou même encore au certificat d'études sur les classes d'âge des années citées. Pour un disciple du chantre de la pensée complexe, tant de simplisme a de quoi inquiéter. Pour le SE-Unsa, les injonctions ministérielles qui vous ont été adressées, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à propos du contenu des animations pédagogiques et de celui des APC à compter de la prochaine rentrée scolaire sont de ce fait inquiétantes. Sur les animations pédagogiques, le SE-Unsa, le Snuipp-FSU et le Sgen-CFDT se sont associés à l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques et autres Formateurs pour demander fermement que les contenus de la formation ne soient pas restrictifs mais respectueux des besoins du terrain. En effet, des animations pédagogiques et une formation continue de qualité doivent prendre en compte les besoins réels des enseignants et leurs attentes. Or, par ces instructions, le Ministre Blanquer écrase les formations en EPS, en sciences, en arts, en langues étrangères et sur des thèmes transversaux comme le parcours d'éducation à la santé, le parcours d'éducation culturelle

et artistique, ou l'inclusion scolaire qui est un défi au quotidien pour la grande majorité des enseignants. Sur les APC, aucune modification du cadre réglementaire n'est parue. Ainsi, celui-ci est toujours fixé par un décret dans le Code de l'Education. Celles-ci peuvent donc être organisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages mais aussi pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. En conséquence, le SE-Unsa soutiendra dans la défense de leur autonomie pédagogique les collègues et les équipes qui souhaitent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définies localement.

Sur un tout autre sujet, le SE-Unsa tient à exprimer son étonnement quant au fait que des stages d'école semblent être mis en place à la hâte en cette fin d'année scolaire. En effet, certaines équipes ont appris le mardi qu'elles accueilleraient dans leurs classes des stagiaires dès le jeudi, stagiaires qui prendront même en charge leurs élèves pendant 4 jours lors des 2 semaines suivantes. Ce type de stage a déjà existé dans notre département ces dernières années. Prévenues plusieurs mois en amont, les équipes accueillaient la plupart du temps très favorablement ce dispositif alors appelé stages d'écoles. Vous comprendrez donc que ce qui pose essentiellement problème aujourd'hui porte sur les délais de prévenance. Il semble que l'organisation de l'ESPE soit en cause. Le SE-Unsa vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir faire savoir à la direction de l'ESPE que, si les écoles du département sont naturellement disposées à accueillir les stagiaires, il est indispensable que les équipes pédagogiques puissent être prévenues suffisamment tôt en amont afin de réunir les meilleures conditions possibles, tant du point de vue des enseignants titulaires que de celui des stagiaires et in fine des élèves.

Enfin, le SE-Unsa ne peut clore cette déclaration sans évoquer la fusion, ou plutôt la prochaine absorption de l'Académie d'Amiens par celle de Lille. En effet, malgré les alertes portées par les personnels, le gouvernement semble aujourd'hui décidé à achever la réforme territoriale.

Le calendrier est d'ores et déjà fixé et on se demande dans quelle mesure tout n'est pas arrêté d'avance. Le gouvernement est fidèle à ses principes de pseudo-concertation qui consiste plutôt à annoncer des plans pré établis et discuter de quelques détails d'ajustement. Notre académie, considérée comme peu étendue, risque de se retrouver en première ligne. Pourtant, une telle organisation est dangereuse que ce soit sur le plan de la gestion des personnels ou sur celui de la question de la proximité du service public.

Le SE-Unsa sera particulièrement vigilant quant à l'évolution de ce dossier et n'hésitera pas à s'opposer à tout projet qui dégraderait les conditions de travail et la qualité du service public auquel nous sommes tant attachés.